



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 novembre 2008

Présidence : Monsieur Pascal BLUM, Président.

Monsieur Paul-Arthur TREYVAUD, Municipal du Service de l'Urbanisme et des travaux est excusé.

Les autres membres de la Municipalité sont présents.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectatrices et téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Jeannette ETAMBA, Soufïa FEKIH, Martin BARAGAÑO, Daniel BERCHER, Lionel BILLAUD, Patrick-Louis DURUZ, Laurent GABELLA, Pascal GAFNER, Raoul IBANEZ, Thierry PIDOUX, Jean-Luc RAYMONDAZ, Alfons REITER, Yves RICHARD, Vassilis VENIZELOS, Dominique VIQUERAT, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE.

Monsieur le Président

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Soufïa FEKIH, Daniel BERCHER, Lionel BILLAUD, Patrick-Louis DURUZ, Laurent GABELLA, Pascal GAFNER, Raoul IBANEZ, Thierry PIDOUX, Jean-Luc RAYMONDAZ, Alfons REITER, Yves RICHARD, Vassilis VENIZELOS, Dominique VIQUERAT, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE.

Absents :

Madame la Conseillère Jeannette ETAMBA, Monsieur le Conseiller Martin BARAGAÑO.

L'appel nous apprend que le quorum requis est atteint. Je déclare donc la séance ouverte. (83 Conseillers communaux présents).

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2008

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. DÉMISSION

En date du 3 octobre 2008, j'ai reçu la lettre suivante:

Monsieur le premier citoyen, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Veillez s'il vous plaît prendre connaissance de ma démission du conseil communal au 31 octobre 2008 pour des raisons de surcharge professionnelle.

En tant que cadre du DDPS et particulièrement de la police militaire je ne suis, par les temps qui courent, plus en mesure de consacrer le temps nécessaire à une préparation sérieuse pour les séances du Conseil et à la connaissance des dossiers indispensable pour assumer les devoirs pour lesquels j'ai prêté serment à l'occasion de mon entrée au dit conseil.

Je suis reconnaissant pour toutes les expériences et connaissances que j'ai pu faire durant la brève période durant laquelle j'ai eu le plaisir de siéger au Conseil.

Je vous souhaite à toutes et à tous plein de courage, sérénité et santé pour assumer la lourde tâche de créer les conditions favorables et indispensables au développement durable en faveur de toutes les citoyennes et citoyens de notre belle ville.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Pierre WYSSBROD.

Monsieur Pierre WYSSBROD a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 4 octobre 2007, pour le parti Socialiste, suite à une démission.

Il a fait partie de la Commission de recours pour l'année 2007-2008 jusqu'au 31 octobre de cette année.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Pierre WYSSBROD pour son engagement et son travail dans les diverses commissions de ce Conseil.

Pierre, nous savons que tes engagements au niveau national pour la sécurité de notre pays sont très importants. Comme tu l'expliques, ta décision donne le reflet de ton profond sens éthique et du respect que tu as pour ceux qui t'ont élu.

Je ne peux donc que la saluer et t'adresser mes meilleurs vœux pour la suite de tes engagements.

4. ASSERMENTATION

Suite à la démission du Conseiller Pierre WYSSBROD, le Conseil communal s'est retrouvé avec un siège vacant. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement du Conseiller démissionnaire.

Premier des viennent-ensuite de la liste Socialiste, Monsieur Jean-Yves GUYON, né en 1946, domicilié rue des Bouleaux 8, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Monsieur le Conseiller Pierre WYSSBROD.

Je prie Monsieur Jean-Yves GUYON de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Monsieur Jean-Yves GUYON, je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

Monsieur Jean-Yves GUYON : « Je le promets »

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable, ainsi que des débats fructueux.

Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance. Je prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Initiative populaire : convocation de l'assemblée de commune

En date du 28 octobre dernier, le Bureau électoral a reçu une copie de la lettre que la Préfecture du District Jura-Nord vaudois a adressée à la Municipalité au sujet de l'initiative populaire relative à la vidéosurveillance. Je vous lis l'extrait le plus important de cette lettre :

Vous êtes autorisés à convoquer l'assemblée de commune d'Yverdon-les-Bains le dimanche 8 février 2009 pour répondre à la question suivante :

Acceptez-vous l'initiative populaire demandant que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains complète la sécurité des usagers et des commerces de la Place de la Gare en installant un système de vidéosurveillance et que la Municipalité dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation?

* * * * *

Courrier de Monsieur Marcel DESPLAND

En date du 27 septembre dernier, le bureau recevait la lettre suivante :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Recevez par la présente une copie de lettre et des annexes de la requête 2010, année du 750^{ème} anniversaire. Après en avoir pris connaissance, auriez-vous l'amabilité de transmettre ce dossier au Président du dossier du postulat de Monsieur Vassilis VENIZELOS.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Monsieur Marcel DESPLAND.

Comme il s'agit d'une copie d'un dossier adressé à la Municipalité, le Bureau ne l'a pas considéré comme une pétition. Par ailleurs le postulat VENIZELOS auquel Monsieur DESPLAND fait référence est celui concernant la réflexion de fond au sujet du stade de football. Il a été traité par notre Conseil dans sa séance du 8 mai 2008 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Nous laissons donc le soin à la Municipalité d'intégrer les propositions de Monsieur Marcel DESPLAND dans son traitement du postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS.

* * * * *

Soirée Hope 'N Rock Festival :

J'ai pris l'initiative de vous faire distribuer un petit dépliant à l'entrée du Conseil.

Il s'agit du projet d'un jeune de la région, qui suite à plusieurs séjours en Inde en tant que bénévole, a décidé de créer, en 2003, l'association Asha Bengal pour venir en aide aux enfants déshérités dans la région du Bengale, au sud de Calcutta.

Le but de cette association est de travailler directement avec des organisations locales qui connaissent les lieux et les habitants ce qui permet une action sans intermédiaire.

Afin de récolter des fonds, l'association organise le Hope N'Rock Festival les vendredi 7 et samedi 8 novembre, c'est-à-dire demain et après-demain, dès 20h, à l'Amalgame d'Yverdon-les-Bains.

Les groupes s'y produisent bénévolement et les frais du festival sont couverts grâce à différents sponsors et soutiens. La totalité du prix d'entrée servira ainsi le but de l'association Asha Bengal.

L'association invite donc tous les conseillers communaux et les habitants de la région à venir y faire la fête au nom de la solidarité.

* * * * *

Etablissement du procès-verbal du Conseil

Comme vous le savez, la rédaction des procès-verbaux de notre Conseil constitue une tâche excessivement lourde pour nos secrétaires.

La réorganisation des tâches de notre secrétariat inclut une réflexion sur les possibilités offertes par les technologies modernes de l'information de présenter les procès-verbaux sous une autre forme.

Une première idée va vous être soumise avec le procès-verbal de notre séance d'aujourd'hui, à savoir :

1. le procès-verbal sera rédigé et envoyé comme à l'accoutumée
2. l'entier de l'enregistrement (image et son) du Conseil sera placé sous forme d'un fichier vidéo sur le site internet de la ville sous la rubrique « Conseil communal »
3. les Conseillères et Conseillers qui ne disposent pas d'internet recevront cet enregistrement sur un DVD (image et son) ou sous forme d'un CD (uniquement son)
4. ces enregistrements (sur internet ou sur DVD/CD) seront munis d'index correspondant aux différents points de notre ordre du jour.

Nous vous demanderons ensuite de faire part au Bureau de vos remarques et suggestions au sujet de ces supports et de nous dire s'ils pourraient, à vos yeux et à vos oreilles, remplacer la rédaction d'un procès-verbal au mot à mot.

* * * * *

La Bourse Romande des Collectionneurs

J'ai reçu ce soir une autre annonce de la Bourse Romande des Collectionneurs, qui a lieu les 8 et 9 novembre prochains.

Cette manifestation a le plaisir d'offrir une invitation à chacun des Conseillers qui souhaiteraient s'y rendre. Vous pourrez donc prendre une telle invitation à la sortie de ce Conseil.

* * * * *

Poésie

Pour terminer mes communications, puisque notre ordre du jour est légèrement plus court que ces dernières fois, je me permets de vous faire une allusion poétique légèrement moins brève...

Il s'agit cette fois de deux sonnets
D'un illustre auteur que désormais
Tout Yverdonnois, j'en suis sûr, connaît.

Le premier s'intitule : La Lune.

*Bien des gens en ce monde ont une humeur bizarre,
Et dont on cherche en vain la cause et le secret ;
Sans qu'on sache pourquoi, leur esprit douceret
En un instant hargneux, coléreux se déclare ;*

*L'un défend une chose, et puis il la permet ;
L'autre Anglais le matin, le soir se fait Tartare.
L'un à l'esprit posé devient brouillon, distrait,
L'autre, grand orateur, est muet à la barre ;*

*L'un change d'habitude aussitôt déjeuner ;
Et l'autre pour le faire attend après dîner ;
Avare, celui-ci prodigue sa fortune ;*

*L'un progressiste à fond tourne aux conservateurs ;
D'où viennent les reflux et flux de ces humeurs ?
Comme ceux de la mer, n'est-ce pas de la lune ?*

Le second s'intitule : La Vapeur

*Maintenant la vapeur est à l'ordre du jour.
Tout marche par son aide ! Est-ce un bien pour le monde ?
Pour bien choisir sur terre où toute chose abonde,
Faut-il donc se hâter, lorsqu'on en fait le tour.*

*On vole désormais sur la terre et sur l'onde ;
On fait sans y penser l'aller et le retour ;
On singe le soleil qui, lorsqu'il fait sa ronde,
Mesure en une nuit le céleste séjour.*

*Ce ne peut être un bien que dans ces temps de guerre,
Où sont anéantis ces hommes qui naguère
Marchaient contre la mort sans reproche et sans peur,*

*Si trompant l'ennemi par sa subtile ruse,
Refaisant des guerriers autant que l'on en use,
L'amour toutes les nuits marchait à la vapeur !*

Et c'est signé Jules Verne, c'est bien sûr de lui qu'il s'agissait !!

* * * * *

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ
- Une Question de Madame la Conseillère Madeleine LECHMANN
- Une Motion de Madame la Conseillère Carmen TANNER
- Une Question de Madame la Conseillère Gloria CAPT
- Une Question de Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Monsieur le Président :**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Je vous remercie Monsieur le Syndic.

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le point 7.

7. PRÉAVIS N° PR08.42PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 180'000.-- POUR ÉQUIPER LE SERVICE DES ÉNERGIES DES MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES NÉCESSAIRES À LA GESTION ET AUX RELEVÉS DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES GROS CLIENTS, EN APPLICATION DE LA NOUVELLE LÉGISLATION EN LA MATIÈRE.

 **MONSIEUR DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.**

La commission était composée de : Mesdames et Messieurs Chantal GUIBERT, Corinne LACHAT, Lionel BILLAUD, Johann GILLIERON, Jean-Louis KLAUS, Sylvain PITTET, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jean-Louis VIAL, David WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur David WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins deux abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 3, La parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité moins deux abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.42PR est accepté** à l'unanimité moins deux abstentions.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à équiper le Service des énergies des moyens techniques et informatiques nécessaires à la gestion et aux relevés de la consommation électrique des gros clients, en application de la nouvelle législation en la matière ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 180'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée dans le compte no 4170 et amortie en 5 ans au plus.

8. PRÉAVIS N° PR08.43PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 735'000.-- POUR LA RÉPARATION D'URGENCE ET LA RÉHABILITATION PAR CHEMISAGE DU COLLECTEUR UNITAIRE DE LA RUE DES MOULINS, ENTRE LA RUE DU MIDI ET L'AVENUE KIENER.
📖 MONSIEUR DINO PETIT, RAPPORTEUR

La commission était composée de : Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Anne LEUENBERGER, Guy ANGELOZ remplaçant Alain ANGELOZ, Jean-Paul GIROUD, Samuel GURTNER, Bexhet HALIMI, Jérôme WULLIAMOZ remplaçant Maximilien BERNHARD et Dino PETIT remplaçant Corinne LACHAT. Monsieur le Conseiller Martin BARAGAÑO était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Dino PETIT ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une belle unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET :

Je voulais savoir dans ce contexte s'il était prévu à plus ou moins court terme de mettre le collecteur de l'avenue de la rue des Moulins en séparatif et si tel est le cas s'il n'aurait pas été judicieux de profiter des travaux de fouilles entrepris pour mettre des nouveaux tuyaux qui permettent plus tard de réaliser ce séparatif à plus faible coût. Merci.

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Il se trouve que je peux répondre puisque bien entendu la question a été intelligemment posée dans notre Commission. Il faut savoir une chose, c'est que tout d'abord nous sommes face à des travaux d'urgence, c'est-à-dire à des travaux qu'il faut faire maintenant, et donc qui n'entrent pas dans une planification, qui nécessitera aussi de refaire la rue des Moulins notamment, d'une part.

D'autre part, la technologie employée est absolument révolutionnaire. Moi-même, qui ne m'impressionne pas facilement, j'ai été impressionné par les explications qui m'ont été données parce que cette technologie suppose qu'on ne fait même pas une fouille. Nous allons injecter une résine de même type que celle utilisée pour les dents à l'intérieur d'un tuyau, sans faire de fouilles, à moindre frais et pour une durabilité de 35 ans. Pour le surplus, je laisse volontiers la parole à Monsieur le Municipal qui expliquera bien mieux que moi quelle est la planification des travaux pour cet endroit.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

C'est un collecteur qui restera unitaire, il n'y aura pas de séparation, car il est bon d'avoir en ville d'Yverdon, dans certaines rues, encore de l'eau qui s'écoule en unitaire, pour la simple et bonne raison que la pente étant extrêmement faible dans bon nombre de rues, il faut avoir un certain afflux d'eau pour récuser et pour dégager les conduites. Ainsi, le séparatif n'est pas à conseiller partout en ville d'Yverdon-les-Bains.

Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET :

Je remercie Monsieur le Conseiller et Monsieur le Municipal pour ces éclaircissements. Effectivement, j'avais lu le préavis et j'avais aussi entendu des échos de la Commission qui parlait de la mise en séparatif, mais je voulais avoir plus de détails sur les raisons techniques qui empêchent ou qui font que la mise en séparatif ne soit pas forcément recommandée. J'ai eu vent de ces débats d'experts qui concernent la mise ou non en séparatif et je suis content d'avoir ces quelques explications qui concernent la rue des Moulins. Merci.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.43PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 735'000.- est accordé à la Municipalité pour la réparation d'urgence et la réhabilitation par chemisage du collecteur unitaire de la rue des Moulins, entre la rue du Midi et l'avenue Kiener.
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1474 « Collecteur Moulins » et amortie par prélèvement au fonds d'épuration n° 928.1405.

<p>9. <u>PRÉAVIS N° PR08.44PR</u> CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2009.  MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, PRÉSIDENT DE LA COFI, RAPPORTEUR.</p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je vous prie de prendre l'annexe du préavis à sa première page. Je vais vous lire les numéros d'articles ainsi que les points des premiers articles, et je vous laisse vous manifester si vous souhaitez intervenir.

La discussion est ouverte sur l'article 1 du préavis :

Article premier :

- 1 Impôts sur le revenu, impôts sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers**

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Lors de notre dernière séance, Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD nous a communiqué les nouveaux tarifs « famille » pour la patinoire et la piscine. Nous ne

pouvons qu'approuver ces baisses de prix et souhaiter que le plus grand nombre en profite.

Pourquoi alors ne pas étendre cette générosité à l'ensemble des contribuables yverdonnois.

Les résultats particulièrement brillants des derniers exercices comptables peuvent nous inciter à un geste, même minime. C'est pourquoi le groupe UDC propose, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques et l'impôt spécial dû par les étrangers une baisse d'un demi-point pour le porter à 80% de l'impôt cantonal de base. Donc je propose l'amendement suivant :

1. Impôts sur le revenu, impôts sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 80 %

La discussion est ouverte sur l'article premier, point 1, amendé:

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Je ne suis pas l'ami des impôts, je dois en payer comme tout le monde et j'estime toujours en payer trop.

Dans d'autres circonstances, j'aurais peut-être été indifférent, voire même favorable à cette proposition, mais je rappelle que nos chers amis américains nous ont voté une magnifique crise financière qui nous promet pour les prochaines années une belle crise économique. Si nous mettions quelques noisettes de côté plutôt que de faire des cadeaux inconsidérés, je trouverai cela plus intelligent. Je combattrai donc la proposition et je vous invite à faire de même.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Un point d'impôt à Yverdon-les-Bains rapporte actuellement Fr. 635'000.--. Pour un demi-point d'impôt, je vous laisse faire la division. Je dois reconnaître qu'objectivement ce n'est pas une somme énorme, Fr. 315'000.--. Mais ce qui est extrêmement délicat et où il faut être extrêmement prudent, c'est l'incidence d'une baisse d'impôt sur la péréquation intercommunale ainsi que sur la répartition de la facture sociale.

On en parle énormément ces temps dans ce canton, plusieurs communes, soit parce qu'elles sont contraintes, soit parce qu'elles imaginent que c'est une stratégie judicieuse, augmentent leurs impôts, car elles ont compris qu'en augmentant l'effort fiscal qui est un des trois critères qui permet de répartir la péréquation intercommunale, elles payeront moins. Si nous suivons votre proposition, Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL, en baissant notre taux même d'un demi-point, cette baisse va inévitablement répercuter la répartition de la péréquation intercommunale à la hausse pour Yverdon-les-Bains, ce qui risque d'être déjà le cas si nombre de communes dans ce canton le font. Donc je vous invite vraiment pour l'année 2009 et 2010 à maintenir ce taux à 80,5 % car, au-delà, on nous annonce une révision complète des critères de répartition. Je vous invite vraiment à être très prudents et à ne pas modifier ce taux pour l'instant.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

J'aimerais quand même signaler qu'à l'article premier le pour-cent doit être le même pour les différents impôts. Donc si nous mettons à 80 % au point 1, impôt sur le revenu, nous devons également mettre à 80 % à l'impôt sur le bénéfice et à l'impôt sur le capital des personnes morales et également à 80% à l'impôt sur les recettes brutes. Par conséquence, ce n'est évidemment pas Fr. 312'500.-- mais beaucoup plus que la Commune va perdre.

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Est-ce que le Président de la Commission pourrait nous donner plus d'explication parce que je n'ai absolument rien compris, je ne vois pas le rapport entre les différents points.

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Je vais essayer de réexpliquer. Au niveau de l'arrêté de l'imposition à l'article premier, nous voyons qu'il y a un point 1, un point 2, un point 3, et vous avez au bas de la page : *le pour-cent doit être le même pour ces impôts*. Si nous baissons le point 1, nous devons également baisser le point 2 et le point 3

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je vous remercie de m'avoir éclairé, je n'avais pas lu la page jusqu'en bas. Mais par rapport au point d'impôt, est-ce que les Fr. 300'000.-- concernent tous les points concernés par ce préavis ou est-ce uniquement le point numéro 1 du premier article ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Monsieur le Président de la Commission des Finances a raison quant à l'incidence de cette baisse, par contre effectivement quand j'articule la valeur de Fr. 25.4 par point d'impôt et par habitant, cela donne bien, en faisant les produits, les Fr. 51'276'000.-- qui seront au total des rentrées fiscales de notre Commune. Donc un demi-point d'impôt c'est bien Fr. 315'000.--. Mais Monsieur le Président a raison quant à l'incidence de la baisse proposée sur les différents articles de l'arrêté d'imposition.

Monsieur le Président :

Si je vous comprends bien Monsieur le Président de la Commission des finances, l'amendement tel qu'il est présenté ne peut pas être admis tel quel. Il faudrait que les points 1, 2 et 3 soient baissés au même taux d'impôt, donc à 80 %.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL, comment vous positionnez-vous par rapport à cette déclaration ?

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL:

Il est évident que je maintiens mon amendement et que cette fois je propose 80 % pour les points 2 et 3 pour être logique avec ce qu'a dit le Président de la Commission.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte par rapport à ces propositions d'amendement, soit :

Article premier, il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2009, les impôts suivants :

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : **80 %**

2. Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : **80 %**

3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : **80 %**

La parole n'est plus demandée, **l'amendement de l'article premier, points 1, 2 et 3, est refusé** à une évidente majorité.

Article premier :**10 Impôts sur le divertissement****10bis Tombola et Loto :****Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ:**

La vitalité des sociétés participe aussi largement à l'image attrayante de notre Ville et au développement local, voire régional. Les fêtes, les concours, les soirées ainsi que les différents spectacles qui mobilisent des centaines de personnes, sans oublier les manifestations sportives et tous ceux qui, après l'école ou les obligations diverses, se retrouvent pour suivre un entraînement dans le cadre de leurs sociétés, à chaque fois cela développe un peu plus les relations entre les uns et les autres.

La culture est fédératrice, elle renforce le partage. Or la réussite de toute initiative locale, que ce soit un objet culturel, économique ou social, dépend souvent de la qualité de ces liens qui, au départ, unissent ceux qui la portent. Après cette introduction dithyrambique, j'arrive au sujet qui préoccupe nombre de sociétés.

La morosité ambiante fait aussi que de nombreuses sociétés tirent le diable par la queue. Les caisses sont presque vides et vous savez bien, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qu'un coup de pouce aux sociétés serait le bienvenu. On est fier de nos groupements et on le dit souvent. Le législatif dans son entier pense aussi du bien de l'activité de nos sociétés.

Alors je propose l'amendement suivant, selon l'article 76 de notre règlement, et avec l'appui unanime des groupes libéral et radical. :

Afin d'apporter un soutien supplémentaire aux sociétés locales qui en ont bien besoin, je propose que le **point 10 bis de l'arrêté d'imposition valable pour 2009 soit modifié en supprimant purement et simplement les centimes perçus comme taxes sur les tombolas et les lotos**, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises dans cet hémicycle.

On résume : Pully n'encaisse pas de taxes communales, comme d'autres communes dans le canton, tout cela est prélevé sur la recette générale et pas seulement sur le bénéfice des lotos. Payerne est à 3 %, sur le chiffre d'affaires bien entendu, et Yvonand vient d'abolir cette taxe. Comme la ville, le canton encaisse lui toujours le 6% sur la recette complète.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Monsieur le Président :

Nous prenons la proposition d'amendement du point 10 bis. Si je vous entends bien, Monsieur Jean-Hugues SCHULÉ vous proposez :

Tombola : néant

Loto : néant

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ:

Oui, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement du point 10bis :

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL:

Comme l'a dit Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ, les sociétés yverdonnoises sont basées quasi uniquement sur le bénévolat. Le groupe UDC unanime pense que c'est vraiment leur donner un coup de pouce bienvenu que de supprimer cet impôt et approuve unanimement la proposition de Monsieur SCHULÉ.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

En Municipal des finances responsable je devrais, bien sûr défendre cet impôt. Alors que voulez-vous que je vous dise ? Tout d'abord, que j'ai l'impression que c'est un problème récurrent. Ce n'est pas la première fois que nous évoquons ces problèmes ici, dans le Conseil communal. De tête, pour en avoir parlé avec la Commission des finances dans l'étude du budget qui est traité ces jours, nous devons être à Fr. 80 ou 90'000.-- Je ne devrais pas me tromper de beaucoup.

Si nous ramenons ces Fr. 80 à 90'000.-- aux recettes 2007, ce sont les chiffres les plus récents, quelque chose comme Fr. 170'000'000.--, nous devrions être dans un rapport de 1 à 2000. Chaque fois que nous encaissons Fr. 2'000.-- de recette, il y a Fr. 1.-- qui nous vient des lotos et des tombolas. Je dirais que c'est supportable dans les finances communales, ce n'est pas ça qui va les mettre en péril. Il y a 60 lotos par année, donc, si mon calcul oral fonctionne, cela doit faire dans les Fr. 1'300.--. J'imagine que ce montant n'est pas négligeable dans la caisse d'une société locale.

Ce sont les deux ratios que je vous donne :

- Fr. 1.-- pour Fr. 2'000.-- de recette dans les finances communales
- Fr.1'300.-- par année dans la caisse d'une société locale qui organise un loto

Je vous laisse juge, je crois que je ne vais pas aller au-delà.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN:

J'entends bien la requête de Monsieur Jean-Hugues SCHULÉ. Je ne suis pas sûr que cela fasse un effet exceptionnel et qu'avec cela nous aidions véritablement les sociétés qui en ont vraiment besoin. Tout le monde n'a pas l'occasion et la possibilité d'organiser des lotos et des tombolas. Et ceux qui peuvent les faire ont, à ce moment-là, la possibilité d'encaisser certains bénéfices pour faire tourner leur société.

Je pense à celles qui ne peuvent pas faire ce genre de choses et qui n'ont pas les moyens de tourner, et qui tournent eux aussi sur le bénévolat. Nous ferions mieux d'utiliser ces Fr. 90'000.-- que nous récupérons sur les impôts pour les reverser, d'une manière ou d'une autre, à la Municipalité de trouver le moyen, aux sociétés dans le besoin qui en feraient la demande d'une manière formelle.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU:

Je suis un peu étonné de cette remarque. Je crois que pour l'organisation d'un loto, toute société peut s'inscrire pour en faire. C'est évident qu'un loto demande énormément d'heures de travail, énormément de bénévoles, et je crois que cela serait un peu malvenu de dire que ce que vous gagnez sur les lotos, nous allons le redistribuer dans d'autres sociétés.

Il y aurait des sociétés qui seraient tentées de ne plus organiser des lotos pour pouvoir toucher des subventions. Moi, je crois que c'est un des gestes que nous pouvons faire. Il y en a peut-être d'autres qui peuvent être faits pour des plus petites sociétés locales. Plusieurs sociétés peuvent se grouper pour organiser un loto, c'est tout à fait possible également, donc je ne soutiens pas la remarque de Monsieur KERNEN.

Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ :

Je soutiens l'amendement de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ, mais j'aimerais bien rappeler à cet hémicycle qu'en 1988, vous avez eu une excellente idée en supprimant la taxe de divertissement qui rapportait nettement plus que cela.

A l'époque, c'était Fr. 150'000.-- par année. Alors, si nous prenons à présent les prix des spectacles un peu partout et que vous réintroduisez cette taxe, je peux vous dire que

vous allez faire une entrée financière tout à fait différente. Nous avons fait un effort il y a 20 ans, je pense qu'à présent il est temps de faire un deuxième pas. Merci.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

Quoique je serais prêt à soutenir cette proposition, j'ai peur du retour de manivelle. Parce que si tout d'un coup, nous payons moins d'impôt sur ces lotos et que dans le budget de l'année prochaine on trouve sous « aide aux sociétés locales », un montant diminué de celui qu'on gagnait sur les lotos, cela ne sert à rien du tout. C'est bonnet blanc, blanc bonnet.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur la proposition d'amendement, soit :

Article premier, 10 bis : il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2009, les impôts suivants :

Tombolas	néant
Lotos	néant

La parole n'est plus demandée, **l'amendement de l'article premier, point 10 bis, est accepté** à une évidente majorité.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ:

Merci au nom des sociétés locales pour ce soutien bienvenu.

Monsieur le Président :

Nous arrivons au terme de l'article premier.

La parole n'est plus demandée, **l'article premier amendé au point 10 bis est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 de l'arrêté d'imposition, la parole n'est pas demandée.

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 du préavis.

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 du préavis, avec l'article premier, point 10bis de l'annexe amendé, est accepté** à une évidente majorité.

L'article 2 du préavis n'est pas soumis à votation.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ:

Chaque Municipalité du canton a reçu en date du 2 octobre dernier, une circulaire relative à la facture sociale prévisionnelle 2009.

Monsieur RUCHET en dit quelques mots dans son excellent rapport concernant l'arrêté d'imposition. Il y est expliqué par le détail à quoi correspond cette facture sociale et les montants à charge de la Commune pour chacun des 6 postes qui la composent. Afin de couper court aux rumeurs du café du coin, serait-il possible que le bas peuple, c'est-à-dire les membres de ce Conseil puissent obtenir, au plus tard lors du débat sur le budget 2009, des éclaircissements sur la composition exacte de cette facture sociale et la participation prévue pour notre Commune pour chacun des postes ? Cette mise au point pourra probablement rassurer une grande partie de nos concitoyens dont l'esprit vagabonde dans tous les sens à ce propos.

Si vous êtes prêts maintenant, Monsieur le Syndic, chef des Finances nous sommes à votre écoute.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

C'est effectivement un dossier sensible qui va également occuper le Grand Conseil d'ici un mois, puisque l'on sait que la facture sociale augmente globalement de plus de 10% de 2008 à 2009.

Cela nécessite effectivement une présentation détaillée et je vous propose, soit de le faire sous forme de communication à votre Conseil, ou alors d'une présentation au plus tard lors du budget, donc dans un mois.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.44PR amendé à l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission des finances pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2009 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée

10. PREAVIS N° PR08.45PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 930'000.-- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DU SERVICE DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE AINSI QUE L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR, DANS LE BÂTIMENT DE LA RUE DE NEUCHÂTEL 2.
📖 MONSIEUR JEAN-NOËL PASTEUR, RAPPORTEUR.

La commission était composée de : Mesdames et Messieurs Hélène GRAND-GREUB, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Chantal GUIBERT remplaçant Nora LECHMANN, Christine NIGGELER remplaçant Sarah WINTEREGG, Pierre HUNKELER remplaçant Diego ARTIEDA, Daniel BERCHER, Jean-David CHAPUIS, Yvan GINDROZ et Jean-Noël PASTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Christian PAULI:

Je souhaiterais obtenir de la Municipalité des informations sur le bilan énergétique de ce bâtiment. J'ai bien noté dans le préavis que les derniers travaux de rénovations et de réfections, d'ailleurs qui n'était pas une réfection générale datent, de bientôt 20 ans. Il n'est pas fait mention par exemple de travaux qui auraient eu lieu aux fenêtres ou de travaux d'isolation à ce moment-là, et il n'est pas prévu de travaux identiques dans le préavis que vous présentez. Il s'agit d'un bâtiment ancien, à valeur historique, donc nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, c'est entendu, mais je m'étonne que ce point ne soit pas du tout abordé dans le préavis. J'aimerais bien avoir quelques précisions, s'il vous plaît.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Je vérifie déjà dans le coût des travaux si nous avons des travaux de menuiserie, je ne crois pas. Effectivement, nous n'avons pas abordé la réfection de ce bâtiment sous l'angle de son bilan énergétique.

Nous l'avons abordé sous l'angle de sa fonctionnalité, de son aptitude à recevoir le Service Education et Jeunesse et la Clinique dentaire scolaire, donc de sa fonctionnalité, de son programme en locaux. Vous avez vu que nous y avons prévu un ascenseur.

Au-delà, il est vrai que si des fenêtres sont en état, si la toiture est isolée et, en fonction de l'ancienneté du bâtiment et de l'épaisseur des murs, nous constatons déjà à ce stade

que nous sommes près du million d'investissement. Nous n'avons pas plus d'informations à vous donner.

Je pars du principe néanmoins que le Service d'Urbanisme et des Bâtiments qui collabore également avec notre délégué à l'énergie a une attention particulière pour ces problèmes. Donc cela ne nécessitait pas d'intervenir au niveau énergétique.

Monsieur le Conseiller Jean-Noël PASTEUR:

La Commission s'est penchée sur ce problème et a regardé les fenêtres. Nous sommes déjà en présence de fenêtres qui ont été changées, qui sont doubles et qui ont du gaz au milieu. Il y a déjà une protection de ce côté-là. Bien entendu comme c'est un vieux bâtiment, toucher plus loin pour l'isoler, c'est un autre problème.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.45PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 930'000.-- est accordé à la Municipalité pour réaménager le bâtiment de la rue de Neuchâtel n°2 en vue d'y installer le Service de l'Education et de la Jeunesse et la clinique dentaire scolaire.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 10 ans au plus et imputée au compte n°3387 « Aménagement Neuchâtel 2 ».

Article 3 : Le transfert du bâtiment de la rue de Neuchâtel 2, du patrimoine financier au patrimoine administratif.

11. PÉTITION DÉPOSÉE PAR LE SYNDICAT UNIA CONTRE LA PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS PENDANT L'EURO FOOT 2008.
📖 MONSIEUR STÉPHANE BALET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Stéphane BALET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la proposition de la Commission de classer cette pétition au sens de l'article 70 de notre règlement :

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Je le dis d'emblée, j'ai l'intention de suivre la Commission des pétitions, mais j'aimerais malgré tout faire part d'une ou deux considérations qui me semblent importantes à relever. Tout d'abord, pour rappeler qu'il n'y avait pas une mais deux pétitions : l'une émanant du personnel de vente, l'autre émanant de la population yverdonnoise. Nous avons vu dans ce genre d'aventure que, pour finir, alors que nous imaginions bien faire, je pense, de la part de la Municipalité, nous n'étions pas nécessairement en face d'un consensus collectif. Ça c'est le premier enseignement à en tirer.

Le second enseignement, je dirais, est que lorsque nous sommes dans un domaine de compétence, comme c'est le cas pour l'instant pour la Municipalité, qui a la compétence de régler les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, nous avons entre les mains un outil qui est assez sensible. Personnellement, j'émettrai simplement le vœux pour l'avenir que l'oreille de la Municipalité ne travaille pas à sens unique mais que tout cela se produise dans le cadre d'un plus large consensus, que ce soit avec le patronat, le syndicat, voire même notre Conseil qui après tout est parfois de bon conseil. Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La proposition de classer cette pétition est acceptée à une évidente majorité.

12. PÉTITIONS DÉPOSÉES PAR 1. L'ESPACE ÉQUESTRE D'YVERDON
2. LES JARDINS FAMILIAUX D'YVERDON-LES-BAINS PAR MADAME
MARIA PEIXOTO
CONCERNANT L'IMPACT DU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE NATIONAL DE SKI NAUTIQUE
SUR LEURS ACTIVITÉS.
📖 MONSIEUR STÉPHANE BALET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS,
RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Stéphane BALET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur la proposition de la Commission de renvoyer cette pétition à la Municipalité au sens de l'article 70 de notre règlement :

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

La Commission des pétitions demande le renvoi de ces deux pétitions à la Municipalité, ce que je soutiens. Cependant dans le cadre de ces travaux, la Commission des pétitions n'a pas fait usage de l'article 69 de notre règlement qui dit qu'elle doit demander le préavis de tout autre commission déjà chargée de traiter l'affaire en relation avec l'objet de la pétition.

Or, il y a actuellement une Commission chargée de l'étude du préavis PR08.17PR, qui traite justement de cet objet et dont les travaux sont toujours en cours. Je crains dès lors que la Municipalité attende le rapport de la dite commission et la discussion au conseil du préavis PR08.17PR et classe purement ces deux pétitions.

Dès lors, et afin qu'une réponse soit donnée aux nombreux pétitionnaires, je demande que ces deux pétitions soient prises en considération par la Commission ad hoc dans le cadre de ses travaux, et qu'une réponse puisse être donnée dans le rapport de cette dernière. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je vais répondre à Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET. Avant la réunion de notre Commission des pétitions, j'en exerçais la présidence, et nous avons donc changé de président au début de notre réunion. Avant cette réunion, bien entendu, j'avais pris contact avec le président de la Commission qui s'occupait des futurs, peut-être, bassins pour le ski nautique, et il m'a dit que sa commission avait clos ses travaux, et que son rapport allait partir.

Ce qui fait que nous nous sommes trouvés dans une situation d'entre deux, et nous avons deux solutions : soit demander que la Commission qui s'occupe des bassins futurs, peut-être, de ski nautique se réunisse une troisième fois, soit anticiper et attendre, étant donné que c'est le Conseil communal qui décidera pour ces bassins de ski nautique, de renvoyer cette pétition à la Municipalité qui, elle, argumentera et en tous cas répondra aux pétitionnaires. Ce qui fait que nous étions vraiment entre deux, et ce n'était pas facile à décider. Voilà les raisons de ce problème, parce que c'est est un, c'est vrai.

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Je vous remercie Monsieur le Président. En effet, je rends tout à fait hommage au travail de la Commission des pétitions. Pour ce qui est de la Commission sur le rapport PR08.17RA je fais mon mea culpa, Monsieur le Président. Nous n'avons malheureusement pas votre maîtrise du règlement de notre Conseil et avons cru pouvoir adresser à la sagesse du Conseil le droit de décider.

Or, nous devions préavisier ce rapport. Etant à égalité, nous n'avons pas pu émettre un rapport valable. Dès lors les travaux se sont prolongés. Fort heureusement puisque depuis lors la question s'est complexifiée et dès lors tout en étant fautif, bien entendu je parle au nom du président de notre Commission, mais aussi au nom de tous les membres de la Commission je suppose, je pense que nous devons nous réunir à nouveau et que nous pouvons fort bien reprendre l'objet des deux pétitions dans le cadre de cette Commission.

Je parle au nom de toute la Commission alors que je ne suis pas président, j'aurais peut-être même dû me taire !

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller Dino PETIT, proposez-vous de retirer cet objet de l'ordre du jour ?

Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Oui, j'aimerais remercier Monsieur VIAL et Monsieur PETIT. Juste simplement dire que pour moi la clôture des travaux d'une Commission se fait lorsque le rapport est déposé au bureau du Conseil. Donc tant que le rapport n'est pas déposé au bureau, pour moi, la Commission poursuit toujours ses travaux. Ce qu'on pourrait imaginer, là je n'ai pas le règlement, ce serait de renvoyer ces deux pétitions à la Commission ad hoc puisque d'après ce que j'ai compris elle reprendrait ses travaux. Donc, est-ce que je pourrais éventuellement faire cette proposition d'amendement, au lieu de renvoyer les deux pétitions à la Municipalité, les renvoyer à la Commission ad hoc qui traite du préavis PR.08.17PR.

Monsieur le Président :

Nous prenons note de la proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET. S'il n'y a pas d'opposition dans la salle, nous pouvons très bien, à mon avis, voter cette proposition et renvoyer à ce moment-là ces deux pétitions à la Commission qui de toute façon va devoir siéger au moins encore une fois. Il ne semble pas qu'il y ait une opposition.

Monsieur le Conseiller Patrick DURUZ :

Je crains que nous n'ayons malheureusement pas ce pouvoir parce que j'aurais volontiers soutenu la proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET. Nous n'avons que le pouvoir de préavisier si la Municipalité doit ou non faire son travail par rapport à cette pétition, cela aurait alors la force d'une motion ou d'un postulat, mais nous ne pouvons pas faire étudier des pétitions émanant de la population par notre propre commission.

Monsieur le Président :

C'est un fait Monsieur le Conseiller, mais nous n'avons pas appliqué non plus l'article 69 correctement malgré ma demande dans le préavis qui parlait des pétitions puisqu'on doit effectivement demander le préavis de toute autre Commission déjà chargée de traiter d'affaires en relation avec l'objet de la pétition, comme l'a mentionné Monsieur RUCHET, selon le deuxième alinéa de l'article 69. Donc là aussi, nous n'étions pas tout à fait conforme.

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Effectivement, à ce moment-là comme vous le proposiez tout à l'heure, je propose simplement que ce point soit retiré de l'ordre du jour, puis communiqué à la Commission. Cela réparerait le vice et à ce moment-là vu que le Conseil ne serait pas entré en matière, on reviendrait d'un temps et on pourrait poursuivre la procédure comme elle doit être suivie.

Monsieur le Président :

Donc nous avons formellement maintenant une proposition de retirer ce point de l'ordre du jour

La discussion est ouverte sur cette proposition :**Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :**

Compte tenu du vice de procédure qui est arrivé dans le cadre du traitement de cette pétition, personnellement je n'ai aucune opposition à ce qu'on retire cet objet de l'ordre du jour de façon à ce que nous transmettions cet objet à la Commission dont je fais aussi partie donc ce sera facile ! Merci.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **la proposition de retirer ce point de l'ordre du jour est acceptée** à l'unanimité moins quelques abstentions.

Je me recommande que l'article 69 soit appliqué correctement.

13. NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE RECOURS.

Suite à la démission de Madame Françoise WEISSBRODT et de Monsieur le Conseiller Pierre WYSSBROD, deux sièges sont devenus vacants à la Commission de recours et il convient de les repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe socialiste vous propose les candidatures de :

Monsieur Jean-Louis KLAUS comme membre à la Commission de recours.

Monsieur Jean-Yves GUYON comme membre suppléant pour la Commission de recours

Monsieur le Président :

Comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée : À l'unanimité, **Monsieur Jean-Louis KLAUS est élu** comme membre de la Commission de recours et **Monsieur Jean-Yves GUYON est élu** comme membre suppléant de la Commission de recours.

La Commission des recours est donc à nouveau au complet. Je félicite Messieurs les Conseillers Jean-Louis KLAUS et Jean-Yves GUYON pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles attributions.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Une Information de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Match de football Yverdon-sport) :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ai d'abord une information. Est-ce que j'ose Monsieur le Président ?

Monsieur le Président :

Je n'ai pas trop le choix !

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Merci. Il n'y a plus le feu au stade. Ouf ! Alors tous au stade dimanche. Merci à la Municipalité pour son excellent travail concernant le dossier de la buvette du stade et en particulier Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Municipal des Sports. Et pour marquer cette étape réjouissante dans l'exploitation du stade, Yverdon-Sport a le plaisir d'annoncer que l'entrée au match Yverdon-Sport-Gossau du dimanche 9 novembre 2008 sera gratuite donc offerte. Yverdon-Sport exploitera des stands de boissons et de nourriture et proposera notamment des raclettes dès 13 heures. Alors, bon match et bon appétit. Je continue Monsieur le Président.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (sur la propreté de la ville, encore un effort)

Chacun sait tous les efforts et l'immense travail qui est fait par le Service des Travaux de la Ville, et en particulier le Service de la Voirie pour que la Ville soit encore plus belle et surtout propre. Ce n'est pas toujours facile, et une fois n'est pas coutume l'on peut

remercier celles et ceux qui travaillent avec cœur dans ces différents services sans oublier le Service des Jardins qui fait aussi plaisir aux yeux. Un enchantement !

Venons-en au fait : Plusieurs personnes m'ont signalé qu'elles voulaient tout faire pour que les tris des déchets se fassent conformément aux instructions mais que hélas ! les poubelles « vertes », vous voyez ma reconversion pour l'écologie, ne se trouvaient plus au bas de certains immeubles et que malheureusement tous les déchets de cuisine etc. passaient dans la poubelle normale.

Ma question est la suivante : les gérances et les propriétaires sont-ils sensibilisés à ce problème ou ont-ils baissé les bras parce que des poubelles géantes se trouvent dans les différents quartiers de la ville et qu'ils se sentent moins concernés par le tri des déchets ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Dernièrement, le Service des Travaux et de l'Environnement a fait un contrôle dans un quartier, le Quartier des Iles, et effectivement nous avons remarqué quatre immeubles qui n'avaient pas de container pour le compostage. Nous avons contacté la régie immobilière qui a sans aucune discussion commandé quatre containers pour déchets compostables. Ils seront posé demain ou la semaine prochaine.

Le Service fait des contrôles réguliers dans la Ville et effectivement, pour des questions d'hygiène, nous avons de temps en temps des containers qui disparaissent parce qu'ils sont peut-être mal nettoyés par leur propriétaire ou pas suffisamment réparés.

C'est un travail de longue haleine, c'est un travail, je dirais, journalier pour le Service de la voirie, mais cela porte ses fruits et nous avons de très bons contacts avec les régies qui font l'effort de donner la possibilité à leurs locataires de trier les déchets.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Sécurité)

Bonne sécurité. La qualité de vie est une préoccupation de chacun. Et là comme par enchantement un passage piéton était conçu dernièrement entre le chemin des Acacias et la rue Pyrame de Candolle. Chacun se sent en sécurité et surtout les enfants qui débouchaient sur la rue entre les voitures. Merci très chaleureux de la part des utilisateurs de ce passage aux services de police pour cette réalisation. Mais il faut toujours améliorer et il en va de la sécurité de chacun.

Les habitants de l'immeuble rue du Valentin 136 qui sortent avec leur voiture débouchent sur l'avenue Pierre de Savoie près du numéro 59. Et suivant le parcage parfois sauvage... des voitures, la sortie sur le trottoir est dangereuse jusqu'à l'arrivée sur l'avenue.

A la demande générale il est souhaité qu'un miroir soit installé en face du numéro 59. Est-ce possible ? Je remercie d'avance Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Municipal de la Police, pour toute l'attention qu'il portera à cette réalisation.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Selon une pratique déjà usité, Monsieur le Conseiller, je vous propose de convenir d'un rendez-vous sur place afin que vous m'expliquiez tout cela. Ensuite nous consulterons le service de police pour régler ce problème.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je vous remercie, Monsieur le Municipal.

Trois Questions de Madame la Conseillère Madeleine LECHMANN (Circulation en Ville d'Yverdon-les-Bains)

En fait ce sont trois questions. Créer des zones où la circulation est bien modérée permet d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers et de mieux protéger les usagers de la route, en particulier les faibles - les enfants, les aînés, les piétons et les piétonnes et les cyclistes.

J'ai les questions suivantes concernant la situation de notre ville.

1. J'aimerais connaître le nombre de zones 30 actuellement dans notre ville et combien sont à l'étude ?
2. J'aimerais savoir également si les contrôles de vitesse se font et dans quel intervalle ?
3. Comment se fait-il qu'il y a différents aménagements de zones 30, par exemple un panneau « zone 30 », (près du lac), ou alors des « gendarmes couchés », (parex. rue des Vernes) ?

Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vous propose Madame la Conseillère de vous répondre, ainsi qu'à ce Conseil, par écrit, ce qui me permettra de me renseigner et surtout d'avoir des réponses très précises, puisqu'en fait vous demandez un certain nombre de chiffres que je ne peux évidemment pas sortir comme cela en plein Conseil. Donc je vous propose de patienter quelque peu et de me permettre de vous répondre de façon très précise. Merci.

Madame la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Je vous remercie.

Une Motion de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Ecoquartier quartier coteau- est)

Avant de poser ma motion je voulais commencer mon intervention par demander à la Municipalité où en était ma question concernant les écoquartiers, mais comme Monsieur TREYVAUD est absent ce soir, je vais prendre mon mal en patience et attendre le mois prochain. Merci.

Une Question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Don de la Ville à Shkodra en Albanie)

J'ai appris par 24 Heures du 22 octobre 2008 que la Ville d'Yverdon-les-Bains avait donné Fr. 7'500.-- à la Ville de Shkodra, en Albanie, et que le Municipal de l'Education et de la Jeunesse s'était rendu dans cette ville.

Le 24 Heures, qui a interrogé Monsieur le Municipal von Siebenthal, a rapporté ses propos comme suit :

"depuis la guerre, le passage à la démocratie ne s'est vraiment pas fait dans cette région du monde, où il n'y a quasiment pas de structures associatives au sein desquelles la population peut débattre de son avenir et formuler une opinion contradictoire aux décisions politiques, qui sont toutes prises dans la capitale. Puisque les autorités locales n'ont pour ainsi dire aucun pouvoir".

J'avoue que je m'étonne que nous soutenions financièrement une ville étrangère et que nous nous mêlions de sa vie politique. Je me pose la question de savoir si cela rentre vraiment dans les attributions de notre Municipalité.

En outre, je souhaite savoir comment cette ville a été choisie. Autrement dit, pourquoi celle-ci et pas une autre ? Et comment le montant donné a été fixé ?

Enfin, je souhaite savoir quelles sont les actions à venir qui ont été décidées par la Municipalité et quels sont les montants qu'elle entend encore verser à cette ville.

Pour ma part, je trouve discutable que l'on aille donner des leçons de démocratie dans un pays étranger et que nous lui versions de l'argent qui serait plus utilement investi dans des mesures d'intégration des étrangers à Yverdon-les-Bains. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je pense que je répondrais à Madame CAPT de manière complète par le biais d'une réponse écrite comme le fera mon collègue CARRARD pour d'autres questions, réponse écrite qui évoquera notamment les projets. J'aimerais simplement préciser un certain nombre de choses ce soir.

Tout d'abord j'aimerais juste préciser que nous ne donnons pas de l'argent à une ville en Albanie, mais que nous soutenons une association qui s'appelle l'Association des Agents de la Démocratie locale et, je crois que cela figure aussi dans l'article que vous citer, Madame CAPT, association qui, elle, gère des antennes dans différents pays des Balkans. Elle a actuellement onze bureaux qui sont existants dans ces pays-là depuis sa

création en 1993. Donc nous soutenons l'association qui, elle, gère cet argent et le reverse au bureau constitué sur place et non pas à la ville directement. Voilà déjà une première partie de la réponse.

Ensuite l'aide au pays qui nous entourent, aux pays en voie de développement fait partie de la politique de la ville d'Yverdon-les-Bains depuis de nombreuses années. Vous savez que nous avons un budget de Fr. 1.-- par habitant qui est dédié à cette cause et que, si vous regardez les choses de manière attentive, cela fait partie d'une politique en matière de développement durable. Développement durable qui, je vous l'accorde volontiers et nous faisons je crois des efforts conséquents en la matière, consiste à soutenir les communautés d'intégration dans notre pays, mais qui consiste aussi à améliorer les conditions dans les pays premiers d'où proviennent les immigrés de chez nous, pour éviter des problèmes que nous pourrions rencontrer.

Ainsi c'est une politique globale que nous menons. Cette action en Albanie en est une parmi d'autres, et cela fait partie de ce que nous devons développer, en terme de développement durable, plus justement. Pour le reste je crois que je vais en rester-là. La presse a fait état d'un certain nombre d'informations mais pour renseigner de manière complète ce Conseil je crois qu'il vaut la peine de lui répondre de manière complète également.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je remercie Monsieur le Municipal et j'attends votre réponse qui permettra peut-être d'ouvrir quand même encore le débat

Madame la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je voulais juste aussi préciser que ce projet ADL a été présenté à la Commission consultative Suisse-Immigrés de la ville dont je suis membre. Ainsi le volet intégration n'est pas oublié dans ce projet : les étrangers d'Yverdon, habitant Yverdon, peuvent aussi à certains moments être impliqués dans ce processus global. C'était juste une précision.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG (Feux de signalisation et bus Travys : équipements pour les aveugles)

J'ai été interpellée par un jeune citoyen d'Yverdon-les-Bains qui s'appelle Cédric FARDEL et qui est aveugle. Accompagné de son chien guide il peut se rendre chez son employeur, aux cours professionnels, et à différents endroits, qui ont été repérés avec l'aide d'un professionnel, puis mémorisés. Pas de magie là derrière, mais beaucoup de volonté, de patience, d'apprentissage et de mémoire.

Malgré cela lors de ses traversées d'Yverdon, Cédric rencontre encore deux obstacles essentiels :

Obstacle numéro un :

Les feux de signalisation des passages piétons : En effet, mise à part une ou deux exceptions selon lui, les feux de signalisation restent désespérément silencieux à Yverdon. C'est pourtant grâce à leurs signaux sonores que les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent savoir à quel moment traverser la route.

Obstacle numéro deux :

Sortir du bus : A Yverdon pour le moment, Cédric a appris par cœur le nombre d'arrêt qu'il doit compter pour arriver à destination. Autant vous dire qu'il faut une sacrée mémoire.

Madame et Messieurs les Municipaux, ces obstacles peuvent pourtant être dépassés.

Les feux de signalisation des passages piétons sont à sa connaissance toujours équipés d'un signal sonore. Il suffirait ainsi juste de l'activer, comme cela est le cas par exemple à Lausanne.

En ce qui concerne les annonces d'arrêt de bus, là-aussi une solution existe : équiper les bus de synthèses vocales énumérant le nom des arrêts. Cela existe déjà dans la plupart des transports publics des villes environnantes.

Je vous demande donc au nom de Cédric FARDEL et sûrement d'autres aveugles ou malvoyants de la région s'il est possible de :

Point 1 : Activer rapidement des signaux sonores de tous les feux des passages piétons.

Point 2 : Equiper les bus Travys de boîte vocale.

Merci d'avance pour ces réponses.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais répondre au point 1. Pour ce qui est des feux, je ne sais pas s'il suffit juste de les activer pour que cela puisse fonctionner mais en tous cas c'est très volontiers que je vais me pencher sur le problème. Je trouve que le point qui est soulevé est tout à fait pertinent et il sera fait tout ce qui est dans notre pouvoir pour aller dans le sens de votre souhait, Madame la Conseillère.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

La Municipalité rencontre jeudi prochain la direction de la compagnie Travys et nous nous ferons fort de mettre le point de l'annonce des arrêts de bus au point divers de notre séance.

Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG :

Merci beaucoup pour vos réponses, Cédric FARDEL va sûrement être très heureux d'apprendre cela et se tient aussi à votre disposition si vous le désirez pour avoir d'autres informations.

De plus je me permets de suggérer qu'il y a des associations pour les personnes handicapées qui seraient sûrement aussi très heureuses de participer à certaines séances lorsqu'il y a construction de nouveaux bâtiments, grosse rénovation problématique avec les transports publics, réfection de certaines routes puisque, nous, en tant que valide, on ne se rend absolument pas compte des conséquences que cela peut avoir sur des personnes en chaise ou des personnes aveugles. Merci beaucoup.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour, propositions individuelles et interpellations. La parole n'est plus demandée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter au Conseil.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Si plus personne ne demande la parole, j'ai encore deux annonces à faire.

La première c'est que nous avons des enveloppes à distribuer aux Conseillers, donc ceux qui n'auraient pas déjà reçus ces enveloppes, c'est en fait le rapport du Service des énergies, vous êtes priés de bien vouloir la prendre à la sortie.

Et la deuxième annonce concerne la Commission du préavis PR08.17PR, on en a parlé toute à l'heure, concernant le plan d'eau pour les activités nautiques, son premier membre me demande de communiquer aux membres de la commission de rester quelques minutes après le Conseil.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi.

Il est 21h29. Je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal BLUM







Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire suppléante

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2008

	Page
1. Appel	109
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2008	110
3. Démission.....	110
4. Assermentation	111
5. Communications du Président.....	111
6. Communications de la Municipalité	115
7. Préavis n° PR08.42PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 180'000.-- pour équiper le Service des énergies des moyens techniques et informatiques nécessaires à la gestion et aux relevés de la consommation électrique des gros clients, en application de la nouvelle législation en la matière.  Monsieur David WULLIAMOZ, rapporteur.....	115
8. Préavis n° PR08.43PR concernant une demande de crédit de Fr. 735'000.-- pour la réparation d'urgence et la réhabilitation par chemisage du collecteur unitaire de la rue des Moulins, entre la rue du Midi et l'avenue Kiener.  Monsieur Dino PETIT, rapporteur.....	116
9. Préavis n° PR08.44PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2009.  Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président de la COFI, rapporteur.....	118
10. Préavis n° PR08.45PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 930'000.-- pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du Service de l'Education et de la Jeunesse ainsi que l'installation d'un ascenseur, dans le bâtiment de la rue de Neuchâtel 2.  Monsieur Jean-Noël PASTEUR, rapporteur.....	126
11. Pétition déposée par le syndicat UNIA contre la prolongation des heures d'ouverture des magasins pendant l'Euro foot 2008.  Monsieur Stéphane BALET, Président de la Commission des Pétitions, rapporteur.	128
12. Pétitions déposées par 1. L'Espace équestre d'Yverdon 2. Les jardins familiaux d'Yverdon-les-Bains par Madame Maria Peixoto concernant l'impact du projet de création d'un centre national de ski nautique sur leurs activités.  Monsieur Stéphane BALET, président de la Commission des Pétitions, rapporteur.	129

13. Nomination d'un membre et d'un suppléant de la Commission de recours.....	131
14. Propositions individuelles et interpellations.	132
14.1 Une Information de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Match de football Yverdon-sport):	132
14.2 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (sur la propreté de la ville, encore un effort).....	132
14.3 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Sécurité).....	133
14.4 Trois Questions de Madame la Conseillère Madeleine LECHMANN (Circulation en Ville d'Yverdon-les-Bains)	134
14.5 Une Motion de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Ecoquartier quartier coteau-est).....	135
14.6 Une Question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Don de la Ville à Shkodra en Albanie).....	135
14.7 Une Question de Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG (Feux de signalisation et bus Travys : équipements pour les aveugles) .	136